

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0025
	Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION LECTURE PUBLIQUE ET POLITIQUES CULTURELLES DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0174 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission lecture publique et politiques culturelles. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibérations n°DL2021-0167 du 19 juillet 2021 des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que de nouveaux changements sont souhaités :

- Sur proposition de la commune de Cerbère, Mme Marie ARZA pourrait être nommée en lieu et place de Mme Violaine MARIANNE,
- Sur proposition de la commune de Laroque-des-Albères, Mme Monique FOUILLEUX-DREVET pourrait être nommé en lieu et place de Mme Christine BONNEIL.
- Sur proposition de la commune d'Ortaffa, Mme Marie-Pierre PINEAU pourrait être nommée en lieu et place de M. Yannick MORGEN.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner de nouveaux membres pour les communes de Cerbère, de Laroque-des-Albères, d'Ortaffa chargés de siéger au sein de la commission lecture publique et politiques culturelles.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de Mme Marie ARZA en qualité de conseillère communautaire pour la commune de Cerbère, Mme Monique FOUILLEUX-DREVET en qualité de conseiller municipal pour la commune de Laroque-des-Albères, et Mme Marie-Pierre PINEAU en qualité de conseillère municipale pour la commune d'Ortaffa, chargés de siéger au sein de la commission lecture publique et politiques culturelles.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission lecture publique et politiques culturelles:

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Philippe RIUS	Brigitte DE CAPELE
BAGES	Marie CABRERA	Anaïs CAZORLA
BANYULS-SUR-MER	Anne MAURAN	Olivier CAPELL
CERBERE	Marie ARZA	Françoise BASTELICA
COLLIOURE	Annie LAMARQUE	Fabienne CASSAGNERES
ELNE	Sylvaine CANDILLE	Rose-Marie MATTIANI
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Monique FOUILLEUX-DREVET
MONTESQUIEU DES ALBERES	Huguette PONS	Nathalie PUJOL
ORTAFFA	Marie-Pierre SADOURNY	Marie-Pierre PINEAU
PALAU DEL VIDRE	Françoise DARCHE	Nadine BONAFE
PORT VENDRES	Patricia HECQUET	Monica GUILLOUET GELYS
SAINT ANDRE	Marie-Thérèse IMBARD	Séverine COLMENERO
SAINT GENIS DES FONTAINES	Nathalie REGOND PLANAS	Françoise PELET FOUCHE
SOREDE	Frédérique MARESCASSIER	Brigitte BRIAND
VILLELONGUE DELS MONTS	Sylvie VILA	Anne-Marie RIERE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**